

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 142

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

À la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« deux »

le mot :

« quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La personne de confiance et a fortiori, le patient, doivent disposer d'un temps suffisamment long pour poser un choix en pleine conscience. Ce temps pourrait être le dernier, autant lui permettre de prendre sa décision calmement et sans précipitation.